

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil vingt trois

le dix-sept juillet à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ORENGIA Alain (pouvoir à Mme RUCHON), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme TONOLI), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON).

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : Mme GATET Fanny.

DELIBERATION N° 2023 – 35

OBJET : RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. l'Adjoint en charge des travaux rappelle le souhait de la Commune d'effectuer la rénovation thermique des bâtiments communaux afin de se mettre en conformité vis-à-vis des objectifs du décret tertiaire.

Il est donc nécessaire d'engager les travaux suivants à la Salle d'Animation Rurale :

- Remplacement des menuiseries,
- Rénovation des murs intérieurs avec isolation et remplacement du plafond avec isolation,
- Relamping (éclairage LED),

L'ensemble des travaux sont estimés à 95 000 € H.T.

Le plan de financement établi est le suivant :

Montant prévisionnel des dépenses	95 000 € H.T.
Travaux	95 000 €
Financement	95 000 €
Subvention Département 25 %	23 750 €
Autofinancement par la Commune	71 250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'engager l'opération de rénovation thermique de Salle d'Animation Rurale et approuve les modalités de financement,
- Autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la Dotation territoriale,
- Autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 18 juillet 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 21/07/2023

- après télétransmission électronique le 21/07/2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 21/07/2023